

PringyNews

Vive l'automne !

SANTÉ

Ouverture d'un cabinet de Kinésithérapie

Christelle ROCHAS, jeune kinésithérapeute, vient de s'installer dans des locaux rénovés, mis à sa disposition par la commune moyennant un loyer. Elle avait fait connaître depuis plus d'un an son intérêt pour intégrer la future maison de santé pluriprofessionnelle. En attendant que ce projet aboutisse, la ville lui a proposé d'installer son cabinet dans une partie du logement de l'ancien gardien de l'Hôtel de Ville. C'est tout naturellement qu'elle a accepté. Après quelques travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, son cabinet a ouvert le 4 novembre dernier. Son arrivée est une très bonne nouvelle dans un contexte de pénurie de professionnels de santé.

Contact : **06 59 86 76 90**
1 bis rue des Ecoles, 77310 Pringy



Ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles



A Pringy, 4 jeunes femmes (mamans pour certaines) viennent de créer une MAM, Maison d'Assistantes Maternelles, située au sein du nouveau lotissement de l'Orme Brisé, qui ouvrira ses portes début 2020.

Un mode de garde alternatif pour les plus petits à Pringy qui permettra d'accueillir **16 enfants maximum** pour 4 assistantes maternelles, qui partagent leur lieu de travail plutôt que le travail à domicile. Les pré-inscriptions sont en cours, quelques places sont encore disponibles.

C'est un compromis intéressant entre le fonctionnement d'une crèche et le recours à une assistante maternelle agréée, qui favorise le travail d'équipe au service des enfants qui évoluent en communauté, comme dans une structure classique tout en ayant une relation privilégiée avec leurs pairs et leur assistante maternelle de par le nombre assez limité de places.

Contact : **06 84 34 23 95** ou chutjegrandis.asso@gmail.com

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Pour des raisons liées à l'absence de candidature de médecin généraliste, les dernières discussions avec les bailleurs n'ont hélas pu aboutir favorablement, à l'ouverture d'une MSP dans le nouveau quartier de l'Orme Brisé, face au local de la MAM. Toutefois, le projet n'est pas abandonné, d'autres emprises foncières existent pour l'implantation de ce projet et un réseau de professionnels de santé motivés par la perspective, est en cours de constitution.

Vous êtes médecin, ou vous connaissez des médecins qui souhaiteraient intégrer une MSP, faites-vous connaître ou faites-le savoir.

Contact en mairie : **01 60 65 83 01**
ou par mail : mairie@pringy77.fr

Le camp du terrain Shogun évacué

L'évacuation du camp illicite installé depuis début juillet sur le terrain privé dit « Shogun » au 131 avenue de Fontainebleau a eu lieu mardi 15 octobre à 9h00.

Sur réquisition de la Préfecture de Seine-et-Marne, une mise à l'abri des personnes évincées du terrain a été opérée vers la Halle Omnisport de la commune. Sur la centaine de personnes évacuées, une trentaine a finalement rejoint le gymnase de Pringy.

Cette opération a été concomitante avec la destruction des cabanes de fortune érigées cet été dans lesquelles des familles de demandeurs d'asile s'étaient installées dans des conditions d'hygiène et de sécurité intenable.

Des moyens importants ont immédiatement été mis en œuvre (destruction d'une dalle béton) pour éviter toute réinstallation illicite sur la parcelle au détriment de la tranquillité et de la sécurité publiques.

Avec le concours des services de l'État et de ses opérateurs, le travail d'orientation des familles concernées par des dispositifs relevant de l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII), a pu commencer vers des hébergements hors de la commune.

La réquisition préfectorale du gymnase s'avère évidemment très pénalisante pour la vie associative et l'école élémentaire qui utilisent l'équipement. Cependant, ce dispositif transitoire exigé par l'État est incontournable dans ces circonstances.

En fonction de l'avancement des procédures d'hébergement, des

solutions libérant entièrement ou partiellement le gymnase pourront être envisagées.

L'opération d'éviction du terrain devait être réalisée fin septembre ; un recours en référé suspension contre l'arrêté municipal du 28 août de mise en demeure de quitter les lieux avait été déposé par un requérant, qui finalement a été débouté par ordonnance du juge le 8 octobre dernier.

Un grand merci aux services de l'État et à ses opérateurs, aux forces de l'ordre, aux agents municipaux et aux sociétés qui ont contribué à ce que l'évacuation s'opère dans de bonnes conditions et dans le calme. Merci également aux associations et à l'Éducation nationale, privées temporairement du gymnase, pour leur compréhension de la situation et leur patience en attendant la fin de la réquisition.



ENFANCE

Veillée Halloween



Pour la deuxième année consécutive, le 18 octobre 2019 l'école Jean de la Fontaine s'est transformée en manoir hanté pour la veillée d'Halloween réservée aux enfants de CM1 et CM2 et organisée par l'équipe d'animation du service Enfance Education.



Après un repas copieux et goulument avalé, les enfants ont rejoint les habitants terrifiant du manoir et ont dû résoudre des énigmes pour délivrer la riche propriétaire des lieux.



Vacances d'automne

Du 21 au 25 octobre 2019, l'accueil de loisir Jean de la Fontaine a accueilli 27 enfants de 3 à 5 ans et 22 enfants de 6 à 11 ans. La ville a conventionné avec le cirque Pinder afin que les enfants de 6 à 11 ans puissent bénéficier d'une initiation artistique à la clownerie, au jonglage à l'acrobatie et une restitution à clôturer la fin de cette session.

Les enfants ont également pu s'initier à la pâte à sel en créant des éléphants, au jeu du chef d'orchestre, au Dodgeball, ils sont allés au cinéma voir Abominable, à l'espace de jeux Royal Kids et les plus petits ont fait des activités de motricité.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Après-midi jeux de société : Une cinquantaine de personnes étaient présentes dimanche après midi pour jouer aux jeux de société, classés selon les âges et disposés en table ronde.

Concours de pâtisseries : Sur inscription, les enfants ont réalisé des gâteaux « Fait maison ».

Les jurés étaient les enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Ils ont goûté les gâteaux et ont ensuite dû faire leur choix selon un certain nombre de critères préalablement définis entre eux (goût, aspect, beauté...).

Ils ont ainsi décerné trois prix aux participants :

- 1^{er} prix : Livres de pâtisserie et apéro, et moule à pâtisserie.
- 2^{ème} et 3^{ème} prix : 1 moule à gâteaux avec farine, levure et sucre.



TRAVAUX & URBANISME

Démolition du bâtiment rue de Lourdeau

Le bâtiment situé au 13, 15, 17 avenue de Fontainebleau sera démoli à partir de la fin d'année 2019.



Pole Enfance début des travaux phase 2

Les travaux de l'école élémentaire (phase 2) du groupe scolaire Jean de la Fontaine débuteront en début d'année 2020.

DÉMOCRATIE

Élection du Petit Maire

Le jeudi 17 octobre 2019 ont eu lieu les élections du Petit Maire. Lucas LIMET est le nouveau Petit Maire de la Commune succédant à Marie VOISIN.

Jordan VOISIN, son premier adjoint et Léna GUERIN, sa deuxième adjointe.

Belle revanche pour Lucas et Léna qui s'étaient présentés l'année dernière et qui n'avaient pas été élus.

La passation des écharpes a eu lieu à la suite de l'élection.



Élections Municipales du 15 et 22 mars 2020

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription, qui pour les prochaines élections municipales, est le 7 février 2020.

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune ou consulat avant de vous rendre aux urnes sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Orme Brisé, rappel des règles de déchetterie et des PAV

Les déchetteries sont des lieux clos et gardiennés où les particuliers peuvent venir déposer certains de leurs déchets, notamment des déchets encombrants ou non collectés en porte à porte.

Les habitants de Pringy sont rattachés à la déchetterie d'Orgenoy : route de Perthes / Hameau d'Orgenoy

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la mairie rubrique Vie Municipale / Environnement / Le SMITOM

Merci de respecter les règles de tri des déchets dans les Points d'Apport Volontaires (PAV) situés à proximité de votre habitation.

La dépose de déchets hors des bornes de collecte, est passible d'une amende de 450€



Rappel des règles de sécurité aux abords des écoles

Suite aux remarques des parents d'élèves et au constat de la Police Municipale, voici les règles à respecter pour la sécurité et le bien-être de nos enfants.

- À proximité de l'école maternelle Charles Perrault : il est interdit de s'arrêter ou de se stationner sur les bandes jaunes et les passages piétons. Un parking est mis à disposition au 14 rue de Lourdeau à proximité des Services Techniques.
- Concernant l'école Jean de la Fontaine : la Mairie a mis en place un circuit avec des panneaux signalétiques, et des lignes de couleurs que les enfants doivent emprunter dans leurs déplacements vers l'école ou depuis l'école.



- Stationnement gênant de véhicule sur passage piétons : 135€ et mise en fourrière.
- Stationnement très gênant d'un véhicule sur trottoir : 135€ et mise en fourrière.
- Stationnement interdit matérialisé (panneau ou bande jaune au sol) : 35€ euros.
- Stationnement gênant de véhicule devant l'entrée carrossable d'un administré : 35€ et mise en fourrière.
- Arrêt en pleine voie de circulation : 135€ et mise en fourrière.

A vos Agendas

Du 6 au 8 décembre : Téléthon, salle des fêtes

Jeudi 12 décembre à 20h00 : Conseil municipal, salle Jacques Boutard.

Dimanche 15 décembre à 12h00 : Repas de Noël des aînés, salle des fêtes.

16 et 17 décembre : Distribution des colis des aînés, en Mairie.



MAIRIE DE PRINGY



Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi et jeudi : 10h à 12h - 13h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h - 13h30 à 16h30

1 bis rue des écoles, 77310 Pringy
01 60 65 83 00
mairie@pringy77.fr
www.mairie-pringy77.fr

Maintien à domicile et téléconsultation avec l'APMAD

Au sein de l'APMAD - Association Pour le Maintien A Domicile - la téléconsultation consiste à assurer la continuité du suivi médical des usagers du Service de Soins Infirmiers A Domicile de St Fargeau Ponthierry et Environs n'ayant plus de médecin traitant. Cette téléconsultation est réalisée en partenariat soit avec l'Hôpital Forcilles à Férolles Attilly, soit avec des médecins libéraux du secteur, pour leurs propres patients, eux-mêmes bénéficiaires des prestations du SSIAD.

Ce dispositif sécurisé est utilisé en accord avec les usagers et leurs familles, sur préconisation du médecin. Il permet également de réduire le nombre de déplacements entre le domicile et le cabinet médical.

Dès le mois d'octobre 2018, le SSIAD qui intervient sur la commune de Pringy depuis sa création en 1983, démarrait la téléconsultation, après une phase expérimentale débutée en juillet 2018. Cette action innovante, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, permet à un médecin resté à son cabinet ou à l'hôpital Forcilles dans le cadre d'une convention, de procéder à une téléconsultation au domicile de l'utilisateur grâce à un(e) infirmier(ière) salarié(e) du SSIAD qui utilise une tablette, un stéthoscope et un électrocardiogramme connectés.

L'APMAD et ses partenaires du dispositif de téléconsultation ont été récompensés dans le cadre du concours « Parlez-moi télé-médecine » avec une remise de trophée, en présence de Mme la Ministre, Agnès BUZYN, le 3 septembre 2019 au Ministère des Solidarités et de la Santé.



Pour toute demande d'information, connaître les missions et les modalités d'intervention du SSIAD :

Contactez l'APMAD au **01 64 38 12 40**

apmad@wanadoo.fr

**98 avenue de Fontainebleau
77310 ST FARGEAU PONTIERRY
www.apmad.fr**

Directeur de publication : Eric Bonnomet
Comité de rédaction : Eric Bonnomet, Aline Popineau, Luc Vaillant, Marie-Christine Milliet, Hélène Duval, Kelly Lhopitault
Création & Impression : www.b2ceurope.com